

épublique Française - Département du Gard
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Polge, Debaille, Bonnet, Guy, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Denneulin, Genin, Mejean, Mercier, Labrune

Procurations :

V Rios donne procuration à L Guy

JL Gibelin donne procuration à T.Merle

C Guillemet donne procuration à H Rosso

P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas

Absences : M Courbier

Excusés :

Léodie Petit est élue secrétaire de séance

Objet : vente de 2 parcelles AI 712 et AI 713

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été sollicité par deux habitants de la commune qui souhaitent pouvoir acquérir deux parcelles qui appartiennent à la ville

Ces deux parcelles sont situées au lieu-dit de la Montagnette.

La première parcelle est l'AI 712 . Elle correspond à 167 m² et elle est estimée à 35€ le m².

La seconde est la parcelle AI 713. Elle correspond à 171m² et est estimée à 10€ le m².

La différence de prix est due au fait que la parcelle A I713 est grevée de servitude.

Le conseil, Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

AUTORISE M. le maire à faire à procéder à la vente de ces parcelles
DIT que les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

Adoptée à l'unanimité

Pour Copie Conforme
Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 12.09.26

Date de publication : 15/09/26